



Agents Surveillance Electronique : Faire plus avec toujours moins !!!

Comment ne pas penser que c'est la formule de prédilection de notre administration pénitentiaire ? En effet, depuis de nombreuses années maintenant, les missions évoluent considérablement et ce, sans apport conséquent de personnels et avec une densité de personnes contraintes qui évoluent inlassablement.

Les personnels souffrent de tous ces maux et leur mal-être est grandissant. Ajouter à cela, une insécurité galopante et le cocktail est détonnant.

Ces difficultés ne touchent pas que les agents exerçant en établissements pénitentiaire comme on pourrait le penser. Non, les nouvelles missions, les nouvelles tâches, les nouveaux dispositifs, les astreintes ne sont pas sans incidence pour les personnels de surveillance.

Depuis quelques semaines maintenant, ce sont les agents « Surveillance Electronique » qui sont sollicités de toute part et découvrent des charges de travail complémentaires. L'ampleur de ces tâches devient chronophage et sans ressources supplémentaires.

Faire plus avec moins !!!

Avec des journées bien remplies, des déplacements parfois longs, une accumulation de tâches à effectuer, etc... voilà que les astreintes (semaine, nuits week-end) se mettent en place de manière récurrente et sans personnel supplémentaire dans les SPIP. Que dire également de cette insécurité qui vise ces agents qui doivent intervenir seul dans des quartiers sensibles ou des milieux hostiles. La police accompagne l'agent sur certaines missions mais les lendemains sont plus difficiles lorsque l'agent doit retourner seul dans ces quartiers. L'administration pénitentiaire met en danger ses personnels. C'est en ce sens que **la CGT Pénitentiaire** avait exigé de l'administration que les missions se fassent toujours à 2 agents mais avait reçu une fin de non-recevoir prétextant que le contexte ne s'y prêtait pas (personnes non-incarcérées). Pour **la CGT Pénitentiaire**, il est hors de question que les agents se déplacent la nuit au domicile des placés. Il en va de la sécurité des personnels.

Les tâches ne sont pas en reste. Les agents SE ont en charge les modifications horaires qui interviennent régulièrement malgré la constitution en amont des dossiers. Du coup, l'agent se retrouve à gérer les justificatifs, requêtes, plannings, etc... pour un éventuel changement d'horaire. Si la complémentarité peut s'entendre, un agent de catégorie C doit-il faire le travail d'un personnel de catégorie A ? Les missions évoluent, le statut du personnel de surveillance doit évoluer également. Il est urgent que les agents du CEA passent en catégorie B. Il s'agira d'une reconnaissance de notre métier et d'une meilleure attractivité de celui-ci.

La CGT Pénitentiaire revendique la catégorie B depuis 2002 et celle-ci serait une juste récompense pour les agents. Les discussions de début 2023 sont attendues avec impatience.

Montreuil, le 04 novembre 2022



Du 1er au 8 Décembre 2022, vous avez la main pour ENFIN changer les choses !

VOTEZ CGT PÉNITENTIAIRE